

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 12 décembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union, à 18h30, sous la présidence de monsieur Robert VAN CEULEBROECK, premier adjoint.

PRESENTS :

MM. Robert VAN CEULEBROECK, Ahmed RAHEM, Mmes Anne GOZÉ, Corinne ANASSE, M. Patrick HENRARD, Mme Edmonde LECOMPTE, MM. José MARTINEZ (arrivé à 18h35), Jean-Claude SOYEZ, André GOSTEAU, Jean-Pierre FLORENT, Mmes Thérèse LICCIARDONE, Rachida BENNAR, Denise LEVAN, Bénédicte HOLIN, MM. Julien DUSART, Philippe PEREK, Jean-François MALAQUIN, Ludwig LOTTEAU, Mme Anne-Marie CORBET, M. Francis CHEVAL, Mme Agnès VANCASSEL

Avaient donné procuration :

Monsieur Laurent DEPAGNE à monsieur Robert VAN CEULEBROECK
Monsieur Frédéric DESCHAMPS à monsieur Julien DUSART
Madame Anne DUHEM à mademoiselle Bénédicte HOLIN
Madame Agnès LACOSTE à madame Agnès VANCASSEL
Monsieur Arnaldo MARTELOSSI à monsieur Philippe PEREK

Jusqu'au point n°3 : Monsieur José MARTINEZ à monsieur Patrick HENRARD

EXCUSÉS :

Madame Marie-Christine RASSAFI
Madame Evelyne DERQUENNE
Monsieur Gérard RENARD

ABSENT : Néant

DECEDE : Néant

Date de la convocation : 6 décembre 2011

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, trois abstentions (messieurs Philippe Pérek, Arnaldo Martelossi et Jean-François Malaquin), une non-participation au vote (monsieur Francis Cheval) a désigné madame Rachida Bennar en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2011

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2011 a été approuvé à la majorité, une non-participation au vote (monsieur Francis Cheval).

3) Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président a rendu compte des arrêtés suivants :

Date de l'arrêté	Objet	Titulaire de la Commande ou mission	Montant et imputation budgétaire	Entreprises non retenues
14 octobre 2011	Achat d'un aspirateur de feuilles	Société MOTOCULTURE DE LA PEVELE 59310 ORCHIES	6 170 ,00 € HT soit 7 379,32 € TTC Opération 209 Acquisition de matériel services techniques Article 2188 Autres immobilisations corporelles	Michel DELETOMBRE 59133 PHALEMPIN SARL FRANCOIS ET FILS 77370 FONTAINS
26 Octobre 2011	Achat de fournitures de bureau pour les années 2011 à 2014	Société MAJUSCULE DEBIENNE SA 59230 SAINT-AMAND LES-EAUX	Montant minimum : 5 000, 00 € HT Montant maximum : 18 000,00 € TTC Article 6064 Fournitures administratives	JM BRUNEAU 91948 COURTABOEUF CEDEX BURO + DIRECT 59590 RAISMES

4) Etablissements publics de coopération intercommunale – Rapports de synthèse

(arrivée de monsieur José Martinez – 18h35)

Le décret 95-365 du 6 mai 1995 dispose que les maires des communes ayant délégué leur compétence en matière d'eau et d'assainissement à des structures communales doivent présenter avant le 31 décembre de chaque année, un rapport de transparence au prix de l'eau et du service public d'assainissement.

Le SIRVAEP
(Syndicat Intercommunal de la Région de Valenciennes
pour l'adduction d'Eau Potable)

Monsieur le Président a remercié pour sa participation monsieur Dutrieux, ingénieur de la société Eau et Force. Celui-ci a présenté au conseil municipal une synthèse des activités de l'exercice 2010 du syndicat d'eau potable.

20 communes composent le syndicat intercommunal de la Région de Valenciennes pour l'Adduction d'Eau Potable (SIRVAEP).

Ces communes représentent un nombre total de 164 581 habitants. Le nombre de clients desservis est à ce jour de 65 576, soit une augmentation de 1,22 % par rapport à 2009 et le nombre de branchements est de 66030.

888 kilomètres de conduites composent le réseau.

Le rendement du réseau a été en 2010 de 76 % contre 77,3 % en 2009. Les 24 % restants sont dus à la lutte contre les incendies, le vol d'eau et des fuites.

Les analyses bactériologiques démontrent une conformité à 100%.

Depuis sa création, le SIRVAEP a délégué à la société Eau et Force le service de la distribution.

Eau potable

Constat général : Toutes les ressources utilisées en 2009 sont d'origine souterraine.

Clientèle : La consommation globale enregistre une légère baisse de -0,47 %.

Production : La production globale a augmenté de + 2,2 %.

Qualité : La qualité de l'eau est toujours très bonne et exempte de micropolluants.

Investissements 2010 : Le montant des investissements réalisés sur le territoire du SIRVAEP atteint 4 926 875 €.

Communication : 750 enfants lors de visites de classes, 200 visiteurs à titre individuel, des manifestations de communication, des partenariats avec les associations locales... ont ponctué l'année 2010.

Le Syndicat alimente 20 communes. Ces communes sont réparties sur 3 étages de pression différents en fonction de leur altitude et de leur position par rapport aux ressources ou réservoirs.

La capacité de production d'eau potable atteint 38 100 m³/jour. Elle est assurée par 5 unités de traitement et leur champ captant.

Etat de nappes

En termes de pluviométrie, l'année 2010 est une année moyenne.

Le premier semestre a été sec en contraste avec des mois pluvieux à partir d'août.

Etat des réservoirs

En 2010, des travaux de réfection des enduits extérieurs ont été réalisés sur le château d'eau d'Onnaing.

La qualité de l'eau

La quasi-totalité des analyses d'eau de la DDASS en 2010 fait état de conclusions sanitaires très satisfaisantes stipulant une eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 100%.

L'eau produite peut donc être consommée sans risque pour la santé.

Cependant les eaux sont très dures et de minéralisation importante.

Il est précisé qu'Eau et Force a fait du changement des branchements en plomb l'une des priorités.

Nombre total de branchements plomb à supprimer : 16 532

Nombre total de branchements supprimés à ce jour : 9 501

Nombre total de branchements restant à supprimer à Aulnoy : 159

Le compte-rendu clients :

- Les nouveaux services :
 - le service alerte fuite

- le relevé à distance
- l'assurance et l'assistance fuite

répondent à de réelles attentes des consommateurs et illustrent la volonté d'Eau et Force de se tourner de plus en plus vers les particuliers et d'intégrer des enjeux liés aux économies d'eau et à la préservation des ressources en eau.

➤ L'action sociale :

En 2010, le « Fonds de Solidarité Eau » a été de nouveau utilisé par les clients démunis. La participation financière d'Eau et Force s'est élevée à 28 800 €.

➤ Le prix de l'eau :

La rémunération du service se décompose en 2 termes :

- la prime fixe (abonnement)
- la prime proportionnelle (consommation)

Au 1^{er} janvier 2010, la part fixe était de 40,60 € par an (contre 39,90 € en 2009) et la part proportionnelle de 1,3496 (contre 1,3269 en 2009).

Variation du prix : + 1,72 %

A ces prix s'ajoute la part du SIRVAEP qui est de 0,02 €/m³ depuis le 2^{ème} semestre 2004.

Eau non potable

Afin d'accompagner le développement économique du Valenciennois, le SIRVAEP a pris en charge l'alimentation en eau non potable du Parc de la Vallée de l'Escaut (PAVE) situé à Onnaing.

La production d'eau non potable est assurée par :

- un puits implanté à Marly sur l'aqueduc dit de « place verte »
- un forage situé en contrebas de la résidence La Fontaine à Marly

La capacité totale de production est de 5 600m³/jour.

Consommation : elle est en baisse de 27 %

Cette baisse provient des efforts de l'usine Toyota pour réduire sa consommation d'eau.

Production : elle a également diminué de 27 % suivant automatiquement les consommations.

Monsieur le Président a remercié monsieur Dutrieux pour la qualité de son intervention.

Le SIAV (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes)
--

Madame Anne Gozé, vice-présidente du SIAV a présenté le rapport d'activités 2010 du syndicat.

Le SIAV regroupe les communes d'Aulnoy, Famars, la Sentinelle, Marly, Maing, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve et Valenciennes.

Il a confié la gestion de son service d'assainissement à Eau et Force par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage d'une durée de 20 ans (1993 à 2013) prolongé d'un an en juillet 2010 portant l'échéance à 2014.

Les missions du service sont la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles ainsi que la collecte, le transport et le traitement

éventuel des eaux pluviales. Le système d'assainissement comprend un réseau de collecte de type mixte et deux stations d'épuration à Valenciennes et à Saint-Saulve.

➤ **Le réseau :**

Le réseau d'assainissement présente une longueur de 693 kilomètres.

- 20% de réseau unitaire
- 39% de réseau eaux usées
- 41% de réseau eaux pluviales

➤ **Les chiffres clés :**

- 31 750 usagers assujettis à l'assainissement (contre 31414 en 2009).
- 100% de taux de conformité analytique sur les stations d'épuration de Valenciennes et Saint-Saulve (idem en 2009).
- 43 069 mètres linéaires de réseaux curés (contre 46 256 en 2009).
- 1 121 interventions curatives réalisées sur réseau (1 317 en 2009).
- 8 993,60 tonnes (matières brutes) de boues déshydratées produites sur la station d'épuration de Valenciennes (9 679 en 2009).
- Plus de 5,5 millions d'euros de travaux en 2010

➤ **Les travaux principaux :**

- Intégration de nouveaux postes de relèvement (4).
- Contrôle de conformité des branchements ;
- Interventions de maintenance dans les stations d'épuration de Valenciennes et Saint-Saulve.
- Audits des dispositifs d'auto-surveillance réalisés par l'Institut Pasteur.

➤ **Perspectives sur les réseaux :**

- Mise en place de points de surveillance complémentaires.
- Modification du déversoir d'orage Henri Durre à Saint-Saulve.
- Réception du bassin de stockage des eaux pluviales Cahaut à Valenciennes.
- Etat des lieux des ouvrages de la station d'épuration de Valenciennes.
- Identification de la provenance des charges de pollution ponctuelles importantes sur la station d'épuration.

➤ **Prix de l'eau :**

Un prix de l'eau de 5,08 € TTC/m³ au 1^{er} juillet 2010 dont 2,46 € pour l'assainissement.

<p>Le SIDEGAV (Syndicat Intercommunal de distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes)</p>

Mademoiselle Bénédicte Holin, vice-présidente a présenté le rapport d'activités 2010 du SIDEGAV.

ErDF

La continuité de fourniture

L'année 2010 a été marquée par la survenance d'évènements climatiques notables. Toutes causes confondues, le temps de coupure moyen ressort, au niveau national, à 119 minutes.

Les actions en faveur des clients démunis

La démarche d'EDF vis-à-vis des clients vulnérables a pour objectif d'apporter des solutions adaptées et des actions favorisant la réduction du coût de la facture énergétique. En matière de lutte contre la précarité énergétique, l'entreprise finance les Fonds de Solidarité pour le Logement et assure la mise en œuvre du Tarif de Première Nécessité.

Satisfaction de la clientèle

Particulier (92.6%)

Professionnel (90%)

Les flux financiers de la concession

En 2010, le comité syndical a donné son accord pour la réalisation de 11 projets d'amélioration esthétique sur les réseaux de distribution d'énergie électrique. Le coût estimatif est d'environ 532 000 € HT, soit une participation de 212 713€.

Seulement 3 demandes de participations ont été validées par le Comité Syndical. Le peu de demandes acceptées s'explique par :

a) L'enveloppe financière déjà fortement sollicitée en 2008 – 2009 (768 000€ sur enveloppe globale de 980 000€ allouée pour 3 ans) ;

b) Des projets validés en 2009 mais dont les travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique se sont échelonnés sur 2 exercices.

Les demandes de travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, qui bénéficient d'une participation de 40 sont de plus en plus nombreuses. Les membres du bureau Syndical ont donc présélectionné des projets d'esthétisme des réseaux de distribution d'énergie en fonction des critères d'obtention validés par le Comité Syndical (taux d'enfouissement communal, nombre de projets déjà accordés....)

Le contrôle des redevances du concessionnaire ErDF

R1 = redevance de fonctionnement : d'un montant de 120 421 € pour l'année 2010.(+1%) ». Elle sert au financement des frais engagés par le SIDEGAV pour exercer son pouvoir auprès du concessionnaire.

R2 = redevance d'investissement reversée aux communes : d'un montant de 422 548 € (-38.8%) pour des travaux réalisés, facturés et payés; c'est la contre partie financière des dépenses effectuées par les 82 communes adhérentes au SIDEGAV, pendant l'année n-2

Elles ont été vérifiées, puis validées conjointement par le SIDEGAV et le concessionnaire ErDF.

Des investissements en hausse dans le nord

Le boom du photovoltaïque. Les grands projets (tramways, ANRU)

RAPPORT DE L'AGENT DE CONTRÔLE – EXERCICE 2010

La conclusion générale

Les points forts de l'année 2010

La présentation et le contenu du rapport annuel rédigé par le concessionnaire ErDF, satisfont davantage aux exigences du cahier des charges de concession ;

Une communication avec l'ensemble des 82 communes du SIDEGAV satisfaisante ;

Des actions permanentes et renforcées, en faveur des clients démunis ;

TPN (Tarif de Première Nécessité) : 5 775 bénéficiaires en 2010.

Ce qu'il faut améliorer et surveiller pour les années à venir

Comme en 2009, les indicateurs de qualité et de continuité de la fourniture en énergie électrique haute tension (HTA) et basse tension (BT) sont à améliorer. Les incidents climatiques n'expliquent pas tout.

Les souhaits du SIDEGAV pour l'année 2010

Le SIDEGAV souhaite que le concessionnaire accentue ses efforts :

- Sur la qualité et la continuité de la fourniture en énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la concession ;
- Sur l'enveloppe financière « Article 8 », celle-ci doit considérablement augmenter afin de satisfaire plus de demande en terme d'esthétisme réseau ;
- Sur sa volonté d'intégration de ses ouvrages dans l'environnement

GrDF

Quelques chiffres :

- ***Sur les 650 communes du département, 563 sont desservies en gaz***
- ***219 sont des concessions communales***
- ***6 EPCI ont la compétence Gaz dont le SIDEGAV***
- ***11 000 km de réseaux couvrent le département du Nord***
- ***700 000 clients au niveau du département***

Fin 2010 sur la concession, 1789 km de réseau (7% du réseau du département sont sur le territoire du SIDEGAV)

Sur les 4 dernières années, c'est plus de 90km de réseau qui ont été créés sur le territoire. Ils sont en large majorité en moyenne pression. Le réseau est réalisé pour moitié en polyéthylène et pour moitié en acier. Depuis 2003, la moitié des postes de distribution publique ont disparu : fin 2010, il en existait encore 162, aujourd'hui, il n'en reste plus que 84.

La sécurité

Il y a eu une hausse en termes d'appels surtout des clients dont le gaz avait été coupé à cause de factures impayées. Au niveau des incidents, nous sommes sur une légère baisse par rapport à 2009, de l'ordre de 4%. En termes de dépannage, le délai d'intervention est à 90% de moins d'une heure.

Surveillance annuelle des réseaux basse pression (17 k)

Depuis fin 2009, chaque réseau BP est surveillé tous les 4 mois afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de fuites

Surveillance du réseau moyenne pression

Engagement de surveiller au minimum une fois tous les 4 ans. Sur l'exercice 2010, nous avons surveillé 800 km de réseau (environ 45% des réseaux surveillés) ; une grosse majorité étant réalisée avec le véhicule de surveillance de réseaux (VSR). Lorsque ce dernier ne peut pas passer, la surveillance est effectuée à pied. Sur ces 2 dernières années, 1 300 km de réseau ont été surveillés soit environ les $\frac{3}{4}$ des réseaux

Chaque année les compteurs sont vérifiés. Tous les 20 ans, les compteurs domestiques sont changés. Ils sont vérifiés tous les 5 ans pour les professionnels (165 en 2010)

Les réseaux sont modernisés : en 2010, + 4 km de réseaux. Les priorités sont actuellement les branchements plomb. Lorsqu'un branchement plomb est remplacé dans une rue, est vérifié également si il n'y a pas lieu de remplacer la canalisation correspondante.

Une partie des incidents recensés se situent en dehors des ouvrages exploités par GRDF (16% environ). Pour trouver une solution, il est proposé des diagnostics. Certains sont payants et proposés par le fournisseur GDF – SUEZ. Pour le distributeur GRDF, un diagnostic gratuit est réalisé pour tous les clients qui arrivent dans un logement ou l'installation n'a pas été utilisée depuis plus de 6 mois.

Clients – consommation

Le nombre de clients augmente toujours (environ 1% par an). L'année 2010 a été la plus froide de la décennie.

Les consommations sur le territoire ne suivent pas forcément le nombre de clients mais plutôt le froid et le climat en général.

Evolution tarifaire

La partie qui revient au distributeur GRDF correspond à un tiers de facture

Le tarif GRDF a augmenté en juillet 2010 de 0,76. Il a baissé au 1^{er} juillet 2011 de 1,85 pour les différents fournisseurs.

Satisfaction de la clientèle

En 2010, elle est identique à 2009 (95%)

En conclusion nous pouvons dire que :

Les points forts

➤ Le nombre de clients sur le territoire de la concession est en progression constante.

Les aspects à améliorer et à surveiller

➤ GRDF doit encore accentuer ses efforts de communication, surtout quand il s'agit d'incidents survenus sur le réseau gaz naturel.

➤ La réduction des incidents sur les réseaux de distribution en gaz naturel

➤ La qualité de la distribution en gaz est à parfaire dans son ensemble.

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Médicale)
--

Monsieur Robert Van Ceulebroeck, vice-président, a présenté le rapport d'activités 2010 du syndicat.

Le SIVOM gère 3 structures

- le CIG avec l'accueil de jour, les Heures Claires qui peut accueillir 52 personnes autonomes et la résidence Harmonie qui peut accueillir 57 personnes,

- la résidence les Godenettes qui accueille 60 personnes en hébergement permanent et 5 personnes en hébergement modulé a ouvert le 1^{er} avril 2010.

La résidence a été labellisée de niveau 2 (mission d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil) par rapport à la maladie d'Alzheimer.

- La résidence la Relaiance

Il s'agit d'un accueil de jour, d'une capacité de 12 places, destinée aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer qui a pour objectifs :

- de maintenir l'autonomie et les capacités des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer,
- de préserver ou rétablir des contacts sociaux pour les personnes,
- d'aider au repérage des modifications comportementales susceptibles d'aliéner ou de dégrader le milieu de vie familial
- de permettre aux aidants principaux d'avoir des moments de répit et de loisirs, pour se ressourcer afin de maintenir des situations familiales bien traitantes,
- de contribuer au soutien des familles en leur proposant un lieu d'écoute, d'échanges et des temps de parole individuels ou en groupe.

Il existe également un projet de création d'une résidence pour personnes souffrant de maladie d'Alzheimer à Haulchin.

Le SITURV Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes
--

Monsieur le Président a présenté au conseil municipal le rapport des activités 2010 du syndicat.

Il n'existe pas de représentant direct de la commune au sein de ce syndicat.

Le SITURV regroupe aujourd'hui 75 communes qui forment le périmètre des Transports Urbains d'une superficie totale de 592,6 km². Le SITURV est géré par un comité syndical composé de 36 délégués titulaires, 20 représentants de Valenciennes Métropole, 15 représentants de la Porte de Hainaut et 1 représentant d'Hornaing.

Les activités de 2010 ont porté principalement sur :

La concertation publique

Afin de poursuivre le maillage du territoire, le SITURV travaille à la réalisation d'une 2^{ème} ligne de tramway.

Pendant la réalisation des études projets de la phase 3 (entre Valenciennes et Vieux-condé), la concertation préalable avec la population était menée sur la partie phase 4 (Valenciennes-Crespin).

Cinq réunions ont eu lieu.

Les travaux

Le 16 septembre, le SITURV a procédé à la pose du 1^{er} rail de ligne 2 et les travaux ont démarré le 22 septembre

Les grandes lignes du projet :

- Un tracé en voie unique de 15,5 km
- 7 communes desservies
- 22 stations
- Un investissement de l'ordre de 105 millions d'euros

Le Plan de Déplacement Urbains (PDU)

Le PDU de l'agglomération valenciennoise a été approuvé le 22 février 2005. En 2010, les principales actions ont consisté à le faire vivre et à l'appliquer

Les principales actions du PDU

- Observatoire sécurité routière 2006-2007-2008
- Observatoire du stationnement en mars 2009 en relation avec la SAEM stationnement et la CCIV
- Suivi technique des projets d'aménagement des quartiers menés par les communes ou les communautés d'agglomération du périmètre du SITURV.
- Avancement et signature de nouveaux Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE)

Le service public

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le SITURV a confié l'exploitation du réseau de transports publics du valenciennois à la société Veolia Transport.

Pendant 8 ans, celle-ci assurera l'exploitation de l'ensemble du réseau Transvilles jusque là confiée à la Semurval.

ECOVALOR

Monsieur le Président a présenté au conseil municipal le rapport d'activités 2010 du syndicat.

Il n'existe pas de représentant de la commune au sein du syndicat Ecovalor. Il s'agit d'une structure transversale qui regroupe 9 EPCI .

Le comité syndical du 22 décembre 2009 a procédé à l'installation du nouveau comité syndical, à l'élection du président et des vice-présidents. C'est Michel Lefebvre, maire de Quiévrechain qui a été élu président du syndicat.

Le syndicat traite les déchets d'environ 263 000 habitants pour les adhérents et plus de 400 000 habitants au global (adhérents + clients).

L'unique unité de traitement du syndicat est l'usine d'incinération de Saint- Saulve construite en 1976, mise en service en 1977.

Le tonnage traité en 2010 a été de 139 150 tonnes (contre 136 580 en 2009)

La capacité totale de l'usine est de 140 000 tonnes.

Elle est composée de 3 lignes d'incinération. La totalité de l'incinération est valorisée sous forme d'énergie électrique.

La production d'énergie électrique a été en 2010 de 50 517 MWh (contre 40 526 en 2009) et la vente d'énergie électrique à EDF s'est élevée à 40 214 MWh (contre 30 241 en 2009)

Les déchets incinérés sont des déchets ménagers ou assimilés :

- déchets ménagers issus de la collecte
- déchets des villes et services municipaux
- refus de tri
- médicaments périmés
- déchets hospitaliers sans risque infectieux
- déchets industriels banals

S'agissant des performances environnementales en matière de rejets atmosphériques, tous les résultats sont conformes aux valeurs réglementaires.

Le SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Madame Rachida Bennar, déléguée au sein du SIVU a apporté quelques informations sur le syndicat.

Le SIVU de Marly est un syndicat intercommunal à vocation unique qui regroupe les huit communes rattachées à la trésorerie de Marly, à savoir :

Artres, Aulnoy, Famars, Maing, Marly, Préseau, Quérénaing, Saultain, soit 32 168 habitants.

Sa seule compétence concerne la construction et la gestion de l'immeuble hébergeant la trésorerie de Marly.

Son budget est simple puisque les recettes de la section de fonctionnement proviennent des loyers versés par l'Etat (23 750 € / an) et des contributions des communes, calculées à 60 % selon la population et 40 % selon le potentiel fiscal. (426,17 € pour Aulnoy en 2010).

5) Réalisation d'un éco-quartier- Acquisition de terrain

Monsieur Noël DURY propriétaire d'une parcelle de terrain constructible, située avenue de la Libération cadastrée en section AC n°852 d'une superficie de 279 m² a formulé son accord pour la vente amiable de ce terrain au prix de 25 000 €.

La parcelle classée en zone UB au PLU ne figure pas dans le périmètre d'intervention de l'aménageur ADEVIA qui ne peut donc se porter acquéreur ; toutefois compte-tenu de l'intérêt de ce terrain pour le projet d'éco-quartier, car situé dans le périmètre de veille, la commission des finances, lors de sa réunion du 29 novembre 2011 a émis un avis favorable à son acquisition par la commune. En effet, cette parcelle permettra la construction de logements supplémentaires.

En conséquence le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, trois abstentions (messieurs Philippe Pérek, Arnaldo Martelossi et Jean-François Malaquin), a décidé :

- l'acquisition de la parcelle susvisée,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir avec monsieur Noël Dury moyennant le prix de 25 000,00 €,
- de désigner Maître Cliquet, notaire à Valenciennes, en vue de la rédaction de l'acte.

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2011 – Opération 205 : opération Greffe.

6.1.) Politique tarifaire municipale

Suivant l'avis du 29 novembre 2011 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a retenu les principes suivants applicables à la politique tarifaire à mettre en place au 1^{er} janvier 2012 :

- Une augmentation uniforme des tarifs à hauteur de 1,8% (arrondis à l'entier ou au demi le plus proche) correspondant au panier du Maire à l'exception des tarifs :
 - du centre de loisirs de juillet
 - de Quartier Libre
 - de la Restauration scolairequi seraient majorés de 1% environ en raison du contexte social et pour ne pas alourdir les charges des familles.

- Une uniformisation de la périodicité de modification :
 - à l'année scolaire pour les tarifs liés aux activités jeunesse (sport – culture loisirs - écoles)

 - à l'année civile pour les autres tarifs, exception faite de tarifs non récurrents

- L'application lorsqu'il y a lieu de tarifs différenciés selon le système du quotient familial et par conséquent la définition de ce quotient.

- Le maintien de tarifs calculés en pourcentage du coût de la prestation pour les séjours et activités jeunesse par prestataire y compris les tarifs de faibles montants des activités de la jeunesse.

- Le maintien du critère Aulnésien – Extérieur

- Le maintien de la dégressivité

- La fixation sur le critère panier du Maire

6.2. Finances

6.2.1. Tarifs – allocations – redevances 2012

Suivant l'avis favorable du 29 novembre 2011 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de fixer comme suit les tarifs, allocations, redevances pour l'année 2012.

Tarifs– Année 2012

* Cimetière communal

1) Concessions :

Concessions	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 14/12/2010 applicable au 1 ^{er} janvier 2011	Dispositions applicables au 1 ^{er} janvier 2012
- Cinquantenaire, le m ²	183,00 €	186,00 €
- Trentenaire, le m ²	57,00 €	58,50 €
- Pour urne cinéraire en columbarium (comprenant les frais de mise en case de la première urne) 15 ans	492,00 €	501,00 €

2) Redevances

<i>Propositions de redevances</i>	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 14/12/2010 applicable au 1 ^{er} janvier 2011	Dispositions applicables au 1 ^{er} janvier 2012
<u>Inhumations et exhumations :</u>		
- Ouverture de caveau pour inhumation ou exhumation d'un corps du caveau de famille ou du caveau provisoire	48,00 €	49,00 €
- Creusement de fosse pour inhumation ou exhumation (2m x 1m)	25,50 €	26,00 €
- Ouverture d'une case de Columbarium	24,50 €	25,00 €
- Creusement de fosse pour mise en terre ou sortie de terre d'une urne	14,00 €	14,50 €
- Ouverture de caveau pour dépôt d'une urne	48,00 €	49,00 €
- Scellement d'urne	35,00 €	36,00 €
- Achat de plaque pour livre du souvenir	45,00 €	46,00 €
<u>Droit d'exhumation de corps :</u>		
- du caveau provisoire, par corps	54,00 €	55,00 €
- d'un caveau de famille, par corps	108,00 €	110,00 €
- de pleine terre, par corps	142,00 €	144,50 €
<u>Droits de réunion de corps :</u>		
- Mise en bière des restes d'un corps non compris la fourniture d'un nouveau cercueil ou d'une boîte à ossements	74,00 €	75,50 €

Allocations

Noces d'or, de diamant, de palissandre, de platine

	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 14/12/2010 applicable au 1 ^{er} janvier 2011	Dispositions applicables au 1 ^{er} janvier 2012
Noces d'or	142,00 €	145,00 €
Noces de diamant	203,00 €	207,00 €
Noces de palissandre	223,00 €	227,00 €
Noces de platine	254,00 €	259,00 €

6.2.2. Loyers communaux

(sortie de madame Corinne Anasse qui n'a pas pris part au vote)

Toujours suivant l'avis favorable du 29 novembre de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention (madame Corinne Anasse) a fixé de la manière suivante, les loyers communaux pour l'année 2012 :

* Loyers communaux

Propositions	Pour mémoire délibération du conseil municipal du 14/12/2010 applicable au 1 ^{er} janvier 2011	Dispositions applicables au 1 ^{er} janvier 2012
Groupe scolaire Jules Ferry : Rue Victor Hugo T3	3 050,00 €	3 105,00 €
Logement rue Victor Hugo T4	4 210,00 €	4 290,00 €

6.3. Finances – FNASS – versement d'une subvention complémentaire

(retour de madame Corinne Anasse)

Par délibération du 4 octobre 2010, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Pass Territorial FNASS via le Centre de Gestion du Nord. Jusqu'alors la commune adhérait à titre individuel.

Cette mesure a permis, outre l'adhésion pour les nouveaux bénéficiaires employés en contrats aidés par le Centre Communal d'Action Sociale, de réaliser une économie sur la cotisation communale annuelle.

L'appel de cotisation prévisionnel de début d'année vient toutefois d'être ajusté et il convient de prévoir les crédits nécessaires au versement d'une somme complémentaire de 400,44 €.

En conséquence, suivant l'avis favorable du 29 novembre 2011 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'effectuer le virement nécessaire à cette dépense par prélèvement sur le chapitre 022 : - 500 € vers le chapitre 65 – Article 6574 : + 500 €.

6.4. Finances – restitution de TLE – ouverture de crédits

Au titre d'un trop versé de TLE à la commune d'un montant de 1 € relatif à un permis de construire déposé par un Aulnésien, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de réaliser une ouverture de crédits en investissement en dépenses mais également en recettes puisque ces crédits non attendus n'étaient pas prévus au budget.

En effet, la somme a déjà été remboursée par le Trésor Public à l'intéressé et la Ville se doit de restituer à l'Etat la somme susvisée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES		DEPENSES
Fonction 01	Opérations non ventilables	Fonction 01	Opérations non ventilables
Article 10223	1 €	Article 10223	1 €

6.5.) Délibération budgétaire modificative n°2

Une subvention du Conseil Général d'un montant de 25 200,00 € a été perçue par le Centre Communal d'Action Sociale au titre du poste de référent RSA.

Or l'argent affecté sur cette mission au service action sociale est rémunéré sur le budget communal et mis à disposition du Centre communal d'Action Sociale.

En conséquence, suivant l'avis favorable du 29 novembre 2011 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- que cette somme soit déduite de la subvention 2011 (175 000 €) votée en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.
- d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
Article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations

Subvention au CCAS : - 25 200,00 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général
Article 60628 : + 25 200,00 €
Autres fournitures non stockées

7.1.) Action Jeunesse - Poste de prévention jeunesse

Lors de sa séance du 2 mars 2011, le Conseil Général a décidé le renouvellement de l'attribution du poste de prévention jeunesse à la commune.

Par délibération du 27 septembre 2011, le conseil municipal a entériné le renouvellement.

En effet, le bilan de l'année 2010-2011 et l'action éducative auprès de différents publics (enfants, jeunes adultes) montrait qu'une action spécifique sur le public particulier jeunes majeurs devait continuer d'être développée.

Or, l'éducatrice de prévention jeunesse en poste sur la commune depuis le 2 novembre 2009 n'a pas souhaité renouveler son contrat qui s'est terminé le 1^{er} novembre 2011.

Des démarches sont en cours pour le recrutement d'un nouvel éducateur de prévention jeunesse dont les principales missions seront les suivantes :

- Rencontre et suivi des jeunes
- Recevoir les jeunes en entretien
- Assurer l'interface de justice et de police avec les actions (Protection Judiciaire Jeunesse, Police, Mission Locale, Point Information Jeunesse...).
- Mise en place d'actions ponctuelles d'animation et de prévention.
- Conduire un projet éducatif
- Elaboration d'un projet spécifique de prévention en fonction des éléments repérés

Il est à préciser que le Département du Nord continuera de prendre en charge intégralement les dépenses de personnel nécessaires à la réalisation de ses missions, à l'exception des moyens de fonctionnement (locaux, matériels...).

C'est la commune qui détermine les modalités de mise en œuvre de cette action dans le respect des objectifs départementaux de prévention, et conformément aux missions décrites précédemment.

Les caractéristiques de l'emploi sont les suivantes par référence au cadre d'emploi précisé ci-après : :

- Emploi : Assistant socio-éducatif – Catégorie B
- Durée Hebdomadaire : 35 heures
- Fonction : Educateur de Prévention Jeunesse, titulaire du DUT, diplôme d'éducateur spécialisé

La rémunération de l'agent est calculée sur la base du 4^{ème} échelon au grade de référence d'assistant socio-éducatif soit :

Indice Brut : 384

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de rapporter sa délibération du 27 septembre 2011 susvisée
- le renouvellement du poste d'éducateur de prévention jeunesse par référence au cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif et selon les modalités ci-dessus explicitées.

7.2. Action jeunesse - Maison de la Jeunesse – projet de règlement intérieur

La commission jeunesse lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2011 a élaboré un projet de règlement intérieur de la Maison de la Jeunesse.

Il permet d'établir de manière précise le fonctionnement de la Maison de la Jeunesse et les engagements de chacun.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'adopter ledit règlement.

8.1.) Action culture - programmation culturelle 2012 – modifications

Par délibération du 27 septembre 2011, le conseil municipal a adopté la programmation culturelle de l'année 2012.

Depuis, des modifications sont intervenues relatives à des changements de dates et de spectacles dûs à des indisponibilités de certaines compagnies, à des spectacles non prêts, à de nouvelles propositions.

La commission culture lors de sa réunion du 23 novembre, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces modifications. En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'adopter la nouvelle programmation dont les changements apparaissent en grisé pour un montant total de 39 084,00 € (dont 20 457,30 € de FADL et 18 626,70 € de part Ville) contre 39 005,00 € pour la version initiale (dont 20 495,00 € de FADL et 18 510,00 € de part Ville).

Il est précisé que le spectacle « les malheurs de Sophie » de la compagnie Pascale Meurisse prévu les 15 et 16 décembre pourrait être avancé aux 8 et 9 décembre.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2012

Date et Horaire	Lieu	Type et nom du spectacle	Tarifs des entrées	Budget
Samedi 21 janvier 20h30 et dimanche 22 janvier 16h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC : THEATRE GARE A VOUS Cie Pascale Meurisse	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique - € VHR 100,00 € Frais techniques supplémentaires - € Total 100,00 €
samedi 4 février	Salle de l'Union	Inauguration de la salle de l'Union		provision budgétaire 1 500,00 € Total 1 500,00 €
vendredi 10 février à 14h00 et 20h30	Nymphéas	TOUT PUBLIC : théâtre LOUISE DE BETTIGNIES Cie Pachyderme <i>cie en résidence du 2 au 10 février</i>	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique - € VHR* 200,00 € *Voyage-Hôtel-Restoration Frais techniques supplémentaires - € Total 200,00 €
samedi 18 février 20h30 et dimanche 19 février 16h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC : THEATRE DROLES DE COUPLES Cie Pascale Meurisse	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique 3 000,00 € VHR 100,00 € Frais techniques supplémentaires - € Total 3 100,00 €
vendredi 24 février	Nymphéas	SCOLAIRE : cycle 1 et CP LES CLOWNS DE LA ROUTE Cie Art Scène	gratuit	Cachet artistique 1 700,00 € VHR 1 150,00 € transport élèves 380,00 € Total 3 230,00 €
jeudi 8 mars 15h00	Nymphéas	JEUNE PUBLIC : ALADDIN ET LE GENIE DE LA LAMPE Cie Dans les décors	Tarif unique 2€	Cachet artistique 2 350,00 € VHR 550,00 € Frais techniques supplémentaires 400,00 € Total 3 300,00 €
Du 13 au 31 mars	Salle Malaquin	Exposition : peinture Avel Huel	gratuit	vernissage 50,00 € Total 50,00 €
samedi 17 mars 20h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC : bal folk breton FEST NOZ avec Startjenn, Pevar Den, Mark Ann, Tan Arvest <i>en partenariat avec l'association Triskel et Hermine</i>	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique 3 100,00 € VHR 2 200,00 € Frais techniques supplémentaires 1 200,00 € Total 6 500,00 €
vendredi 30 mars	Nymphéas	Scolaire CE1 et cycle 3 ACHIKE Cie Remue-Ménage	gratuit	Cachet artistique 2 954,00 € VHR 700,00 € Frais techniques supplémentaires 300,00 € Transport élèves 400,00 € Total 4 354,00 €
du 9 au 26 mai	Salle Malaquin	EXPOSITION : Photographie Adeline Wion	gratuit	vernissage 50,00 € Total 50,00 €
Vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 juin	Nymphéas	DANSE GALA DE DANSE (petite forme) Ecole Municipale de Danse	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique - € VHR - € Frais techniques supplémentaires 200,00 € Total 200,00 €
Jeudi 21 juin	Salle Malaquin	DANSE STUDIO 920 & METEOLAB	gratuit	Cachet artistique - € VHR 100,00 € Frais techniques supplémentaires - € Total 100,00 €

dimanche 24 juin 16h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC : THEATRE PRESENTATION DE TRAVAUX Ecole Municipale de Théâtre	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	- € - € - € - €
Samedi 30 juin 20h30 et dimanche 1er juillet 16h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC : THEATRE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE Cie Pascale Meurisse	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	- € - € - € - €
Dimanche 1er septembre	Chantilly	VOYAGE CULTUREL Programme: visite des écuries, de l'hippodrome, du musée vivant du cheval, du château et des jardins + repas en auberge	Les tarifs seront votés ultérieurement	transport participants forfait comprenant guide et repas Total	900,00 € 2 850,00 € 3 550,00 €
Samedi 22 septembre à 20h30	Nymphéas	DANSE DU FER AU VERT Studio 920 & Météolab	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	- € 100,00 € - € 100,00 €
Dimanche 14 octobre à 16h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC VOYAGE AUTOUR DE L'OPERETTE Cie ADAL	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	2 200,00 € 250,00 € - € 2 450,00 €
du 2 au 20 octobre	Salle Malaquin	Exposition : sculpture Catherine Brun	gratuit	vernissage Total	50,00 € 50,00 €
Mardi 6 novembre 15h00	Nymphéas	JEUNE PUBLIC : théâtre JE DETESTE LES CREPES AU cie Les Grands Enfants / durée 50 min cie en résidence du 29/10 au 06/11	Tarif unique 2€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	1 300,00 € 200,00 € 100,00 € 1 600,00 €
du 12 au 27 novembre	Salle Malaquin	EXPOSITION : ImagesSons Météolab	gratuit	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	- € 100,00 € - € 100,00 €
samedi 1er décembre 20h30	Nymphéas	TOUT PUBLIC : Concert Jazz UNIVERS JAZZ BIG BAND Durée 1h45	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique* VHR Frais techniques supplémentaires Total	1 600,00 € <i>* Label CG59 inclus</i> 300,00 € 800,00 € 2 700,00 €
Samedi 15 décembre à 20h30 et Dimanche 16 décembre à 16h00	Nymphéas	TOUT PUBLIC : THEATRE Les malheurs de Sophie Cie Pascale Meurisse	TP 6€ / TR 3€ / Ado : 2€ / Jeune : gratuit / groupe 4€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	- € 100,00 € - € 100,00 €
jeudi 27 décembre 15h00	Nymphéas	JEUNE PUBLIC : Comédie Musicale LE TRESOR DU CAPITAINE CROC DUR Durée 55 min Cie Art Scène	Tarif unique 2€	Cachet artistique VHR Frais techniques supplémentaires Total	4 200,00 € 1 300,00 € 300,00 € 5 800,00 €

TOTAL 39 084,00 €
dont FADL 20 457,30 €
Part ville 18 626,70 €

8.2.) Culture - Médiathèque François Rabelais - Revalorisation des tarifs

Les tarifs de la médiathèque François Rabelais précisés ci-après n'ont pas été modifiés depuis 2002 (délibération du 29 novembre 2001)

	Aulnésiens de + de 14 ans	Extérieurs sans condition d'âge
Accès livre	2,50 €	5,00 €
Accès multimédia	4,00 €	8,00 €

- Gratuité pour les demandeurs d'emploi et les moins de 14 ans aulnésiens (sauf multimédia)
- Gratuité à partir du 3^{ème} forfait d'une même famille (Aulnésiens - Extérieurs)

Depuis quelques années, les nouveaux modes d'accès aux documents sonores et vidéos via les sites de téléchargement légaux ont eu pour conséquence une baisse significative des emprunts de CD et DVD par les usagers de la médiathèque.

Il n'y a donc plus lieu de maintenir deux types de tarifs d'accès.

En conséquence, suivant l'avis favorable du 29 novembre 2011 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'instaurer les tarifs annuels uniques suivants à compter du 1^{er} janvier 2012.

TARIF UNIQUE

	Aulnésiens de + de 14 ans	Extérieurs sans condition d'âge
Accès annuel médiathèque	5,00 €	10,00 €

- Gratuité pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les moins de 14 ans aulnésiens
- Gratuité à partir du 3^{ème} forfait d'une même famille (Aulnésiens - Extérieurs)

9) Programmation CUCS - Exercice 2012 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS définit à la fois les orientations stratégiques et les territoires d'intervention. Ainsi, il constitue le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des territoires reconnus comme prioritaires.

Les actions financées au titre du CUCS participent d'un renforcement et d'une mise en cohérence des moyens existants dégagés par les pouvoirs publics dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la santé, du cadre de vie, de la prévention et de la citoyenneté.

Pour l'année 2012, le programme d'action est réparti de la manière suivante (se référer au tableau de programmation ci après) :

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver le programme contractualisé des actions pour l'année 2012 au titre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur les territoires prioritaires de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager le programme d'actions et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances (Acsé), pour ce qui concerne les actions portées par la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits de la commune pour les actions contractualisées.

TABLEAU DE PROGRAMMATION CUCS- 2012

<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Intitulé</u>	<u>AN/AR¹</u>	<u>Coût total hors contrats aidés</u>	<u>Etat</u>	<u>%</u>	<u>Ville</u>	<u>%</u>	<u>Autres financeurs</u>	
								<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
Ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes	Actions autour du livre	AR	12 144€	6 072€	50	6 072€	50	-	-
Ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes	Ingénierie	AR	33 041€	8 106€	25	24 935€	75	-	-
Association ISI	Dynamique de Quartier	AR	53 980€	1 600€	19	1 600€	19	Association ISI	6 030€
								CAF	12 800€
								CNASEA	25 550€
								Département	6 000€
TOTAL			99 165 €	15 778 €		32 607 €			

¹ Action Nouvelle – Action Renouvelée

10) Personnel Communal toilettage du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable du comité Technique Paritaire (CTP) réuni le 23 novembre 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'effectuer le toilettage suivant du tableau des effectifs du personnel communal.

Désignation du grade ou de l'emploi	Pour mémoire délibération du CM du 27 septembre 2011 applicable au 1^{er} octobre 2011	Nouvelles propositions applicables au 1^{er} janvier 2012
Adjoint administratif de deuxième classe	9	6
Adjoint du patrimoine de première classe à temps complet	1	0
Adjoint du patrimoine de première classe à temps non complet (30 h)	1	0
Technicien principal de deuxième classe	1	0

Il est précisé qu'il ne s'agit pas de suppression d'emplois mais bien d'un réajustement entre les postes pourvus et ceux qui ne sont plus occupés depuis plusieurs années.

11.1.) Centre de Gestion de la Fonction Publique - convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive - renouvellement

Par courrier du 14 novembre 2011, le président du Centre de Gestion du Nord nous a informés qu'en séance du 21 octobre dernier, le conseil d'administration a adopté une nouvelle tarification relative au service de médecine professionnelle et préventive.

En conséquence, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de Gestion
- d'adopter les nouveaux tarifs repris à l'article 3 de ladite convention à savoir :

	TARIF	TYPES DE VISITES
Collectivités affiliées au Centre de Gestion assujetties à la cotisation additionnelle	52 € la visite (contre 50 € en 2009)	- visite médicale d'embauche - visite médicale annuelle

Dans la mesure où le Centre de Gestion n'est pas assujetti à la TVA, ces tarifs s'entendent en net hors taxe. Il est précisé que les tarifs de cette prestation pourront être revalorisés par le conseil d'administration du Centre de Gestion. La présente convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties. Le délai de préavis est fixé à trois mois.

11.2. Centre de Gestion de la Fonction Publique - convention relative à la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail - renouvellement

Par courrier du 14 novembre 2011, le président du Centre de Gestion du Nord nous a informés qu'en séance du 21 octobre dernier, le conseil d'administration a adopté une nouvelle tarification relative à la prestation de mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

En conséquence, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention revalorisée avec le Centre de Gestion
- d'adopter le nouveau tarif repris à l'article 6 de ladite convention à savoir :

- chaque intervention de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) au sein de la collectivité sera facturée 70 € de l'heure (contre 65 € de l'heure pour la convention actuelle). Ce tarif comprend la visite des locaux, la rédaction du rapport, les frais de mission ainsi que les frais de déplacement. Toute heure commencée sera due dans son intégralité. Il est précisé que le tarif de cette prestation pourra être revalorisé par le conseil d'administration du Centre de Gestion. La présente convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties. Le délai de préavis est fixé à trois mois.

12) Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - composition de la commission

Par délibération du 9 novembre 2010, le conseil municipal a modifié le groupe de travail du Plan Communal de Sauvegarde suite à la démission de monsieur Albert-Jean Lottiaux, conseiller municipal et à son remplacement au sein de ce groupe par monsieur Francis Cheval.

Une erreur s'est glissée dans le texte de la délibération et le nom de monsieur Jean-Pierre Florent n'y apparaissait plus alors qu'il avait été désigné en 2009.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter de nouveau le groupe de travail du Plan Communal de Sauvegarde ainsi composé :
 - **Monsieur le Maire**
 - **Monsieur André GOSTEAU**, conseiller municipal délégué en charge du projet
 - **Monsieur Jean-Claude SOYEZ**, conseiller municipal
 - **Monsieur Jean-Pierre FLORENT**, conseiller municipal
 - **Madame Evelyne DERQUENNE**, conseillère municipale
 - **Monsieur Francis CHEVAL**, conseiller municipal
 - **Monsieur Frédéric WATTHEE**, directeur des services techniques municipaux.

- pour ce faire de ne pas procéder au scrutin secret en vertu des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13.1) Convention de mise à disposition de locaux municipaux avec le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination du Valenciennois) pour un bureau de la maison de la Solidarité - Renouvellement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association E.M.E.R.A. le renouvellement d'une convention fixant les modalités de mise à disposition à titre gracieux d'un bureau à la Maison de la Solidarité au CLIC, la précédente arrivant à terme le 31 décembre 2011.

Cette mise à disposition permet la tenue de permanences chaque mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 au cours desquelles le C.L.I.C. propose un accueil, une écoute, de l'information, une orientation vers les professionnels compétents, une évaluation des besoins de la personne et la mise en œuvre d'un suivi.

13.2) Convention de mise à disposition de locaux municipaux avec la confédération nationale de danse pour la salle de danse municipale - renouvellement

Considérant la volonté municipale de développer les actions culturelles et la danse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle de danse Coppélia **les mercredi de 19 h 30 à 21 h, jeudi de 17 h 30 à 20 h 30, samedi de 18 h à 20 h et dimanche de 9 h à 12 h** avec madame Stéphanie Bovelette, professeur de danse municipale et par ailleurs professeur affiliée à la Confédération Nationale de Danse . Cette utilisation lui permet de préparer des élèves de l'école municipale, à certains stages et concours.

14) Cyberbase – Médiathèque François Rabelais - fermeture pendant les vacances de fin d'année

En raison de la période des congés de fin d'année, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fermer :

- la cyberbase du 26 au 31 décembre 2011.
- la médiathèque François Rabelais les samedis 24 et 31 décembre 2011.

15) Informations au conseil municipal

Monsieur le Président a apporté au conseil municipal les informations suivantes :

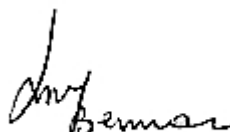
Cérémonie des vœux :

Elle aura lieu le vendredi 13 janvier 2012 à 18h dans la salle des Nymphéas.

Logo des Nymphéas

Le logo des Nymphéas, réalisé par le jeune apprenti des services communication et culture a été présenté au conseil municipal. Il est expliqué de la manière ci-après.

La secrétaire,



Amélie Bernier



LOGO DES NYMPHEAS

Aspect général :

- des formes rondes et naturelles rappelant la nature et notamment les nénuphars
- un logo en forme de fleur ou de palette de peintre (selon les points de vue) évoquant l'origine du nom de la salle à savoir le tableau de Monnet « Les Nymphéas »
- une salle tournée vers l'avenir : effet de mouvement vers la droite (symbolise la vie, le dynamisme)
- Une salle ouverte à tous : petits et grands, de tous horizons...
- Fleur ouverte avec des éléments se détachant pour marquer l'originalité et la recherche de diversité
- Le nom entouré pour faire comprendre que la salle est un point de ralliement, un point central d'expression culturelle.

Couleurs :

- des couleurs vives : permet d'attirer le regard et donne un aspect jeune et dynamique
- des couleurs en lien avec celles de la ville (rouge, jaune, vert et bleu)
- des couleurs variées évoquant la diversité des spectacles présentés dans cette salle
- des couleurs en lien avec le futur code couleur présent dans la plaquette de programmation 2012 (en préparation) ex : spectacle musical : pictogramme rouge, spectacle théâtral : pictogramme jaune...
- chaque couleur a une symbolique :
 - o jaune : terre
 - o vert : nature entourant les Nymphéas
 - o bleu : eau de la Rhône
 - o rouge : couleur traditionnelle du théâtre et du spectacle vivant en général
 - o mauve (rose) : plaisir de vivre et rappel de l'historique Aulnésien avec les guimauves mauves

Écritures :

- police de caractère imitant le travail au pinceau d'un artiste
- « espace culturel » pour garder l'ouverture aux différentes formes d'expression culturelle pouvant se produire dans cette salle